



COMITE SYNDICAL DU 5 OCTOBRE 2005

PROCES VERBAL

DELEGUES PRESENTS :

Monsieur Christian DENIS président,
Messieurs Alain MEQUIGNON, Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, vices président,
Messieurs Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,
Daniel HERBERT, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Bertrand PETIT délégués titulaires.
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Pierre LURETTE délégués suppléants.

DELEGUES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN DELEGUE TITULAIRE OU SUPPLEANT :

Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Roger WINOCK, délégué suppléant.

DELEGUES EXCUSES NON REPRESENTES :

Messieurs André BULTEL, Guy CATOEN, Jean-Michel BOUHIN, délégués titulaires
Madame Marie LEFEBVRE, déléguée suppléante.

DELEGUES ABSENTS NON REPRESENTES :

Messieurs Jean-Marie BARBIER, Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES,
Jacques DRIEUX, Josse HEUMEZ, Pierre LECERF, Francine PLE, Bernard REBENA, Jean-
Marie HARLAY décédé.

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire) était de : 16.

Le quorum étant atteint, M. DENIS ouvre la séance. Monsieur Daniel HERBERT maire de WIZERNES, est très heureux de nous accueillir et nous propose en fin de réunion le verre de l'amitié.

Monsieur DENIS débute la réunion en exprimant la difficulté pour un président d'avoir à évoquer la perte de deux membres de son comité syndical, il tenait à leur rendre hommage. Jean-Marie HARLAY avait cru tout de suite au SmageAa, pourtant le pourcentage de participation était important pour la commune de Watten.

Yves BIERMAN était un ami depuis longtemps. Pour ces deux personnes disparues, une minute de silence est observée.

Monsieur DENIS donne lecture des excusés, et propose d'adopter le compte rendu de la réunion du 22 mars 2005, aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité. Monsieur DENIS demande s'il peut ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour. Celle-ci n'est pas jointe au dossier, il s'agit de la demande d'adhésion à l'ASSEDIC. Aucune observation, la question sera posée en fin de réunion.

**QUESTION n° 1 : ADMINISTRATION GENERALE
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

Sur la proposition de Monsieur DENIS, président, Monsieur Francis DUCROCQ a été désigné secrétaire de séance.

**QUESTION n°2 : ADMINISTRATION GENERALE
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL-AMENAGEMENT DU
TEMPS DE TRAVAIL.**

Monsieur DENIS donne lecture de la délibération. Celle-ci complète le règlement déjà instauré mais qui se révèle incomplet et certains points ont été ajoutés: la durée de travail est fixée en moyenne sur l'année à 35 h hebdomadaires soit 1607h maximum par an. Les horaires du SmageAa forment un cycle hebdomadaire de 39h. Ainsi 21 jours sont libérés sur l'année dans le cadre des R.T.T. Petit complément : ces jours sont à prendre dans l'année civile en cours et ne pourront être reportés sur l'année suivante. Ils peuvent toutefois être associés à des congés payés mais ne peuvent être cumulés sur plus de 5 jrs. Ils sont soumis à l'accord de la directrice conformément aux congés payés. Voir article 17 du règlement. Les jours d'absence qui ne sont pas assimilés à des jours de service effectif n'ouvrent pas droit à des jours de RTT. Tel est le cas des congés maladie. Par ailleurs, le personnel du syndicat mixte pourra bénéficier d'un repos compensateur pour les heures supplémentaires qu'il a réalisées un dimanche ou un jour férié sur nécessité de service. La récupération se fera sur un décompte signé par la directrice et dans un délai d'un mois qui suit la réalisation des heures supplémentaires. Le taux appliqué sera de 2 h récupérées pour une heure supplémentaire accomplie.

Aucune objection n'est formulée par les membres présents. La délibération est approuvée.

**QUESTION N°3 : COMMISSION INONDATION
VALLONS CREUX – LANCEMENT DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE ET
ACQUISITION FONCIERE.**

Monsieur MEQUIGNON, rapporteur de cette question, donne lecture de la délibération. Le SmageAa instruit l'aménagement de Vallons Creux pour la rétention des eaux pluviales. Une étude préalable confiée au Bureau d'études V2R Ingénierie & Environnement est actuellement en cours. Les travaux consistent à créer des bassins d'infiltration sur plusieurs sites (Remilly-Wirquin et Saint- Martin d'Hardinghem) dont les dimensions sont en cours de définition. M. MEQUIGNON rappelle qu'une réunion a déjà eu lieu à Remilly-Wirquin avec la chambre d'Agriculture, une autre est prévue demain avec les propriétaires à Fauquembergues. Le projet avance. Le Comité Syndical émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

QUESTION N°4: COMMISSION INONDATION

EROSION/RUISSELLEMENT-APPEL A PROJET MEDD-ENGAGEMENT DU SmageAa.

Monsieur MEQUIGNON, rapporteur, donne lecture de la délibération. Le MEDD (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) lance un appel à projet visant à accompagner des plans d'action s'inscrivant dans le cadre de la directive cadre sur l'eau et en particulier sur les thématiques érosion, zones humides remarquables et aires de protection des captages d'eau potable. Le SmageAa et le Parc naturel régional sont déjà impliqués dans la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de l'Aa. Ce projet comprendra de l'animation et deux fonds d'aide : à l'implantation d'aménagements paysagers et hydrauliques (diguettes végétales et haies) et au couvert hivernal des sols d'où les questions suivantes sur l'animation agricole assurée par Vincent PRETRE. Monsieur DENIS précise qu'il s'agit là de la continuité 2006-2010 et que nous espérons avoir un financement pour ce projet. M. PAYEN demande si le Parc n'aura plus de fonds pour les diguettes! Monsieur DENIS rappelle que le parc ne pourra plus financer seul les diguettes et le poste d'animateur. Agnès BOUTEL ajoute que les diguettes semblent répondre à l'attente du MEDD et que nous espérons obtenir des financements. M. MEQUIGNON rappelle que 3000 mètres linéaire de diguettes ont été implantés !

Monsieur PAYEN demande si, concernant le couvert hivernal, les conventions auraient pu être envoyées aux agriculteurs ou transmises par J.M. CADET du S.D.A.de Hucqueliers. Mais Monsieur DENIS et Monsieur MEQUIGNON répondent qu'il faut aussi que les agriculteurs fassent la démarche de venir chercher leur convention cela permet de donner des explications et cela doit rester une "action" SmageAa. Monsieur MEQUIGNON ajoute que Vincent PRETRE pourrait à l'avenir assurer une permanence.

A l'unanimité la question est adoptée.

QUESTION N° 5 : COMMISSION INONDATION

EROSION/RUISSELLEMENT-EMBAUCHE DE L'ANIMATEUR AGRICOLE-OUVERTURE DU POSTE.

Monsieur MEQUIGNON rappelle que depuis plus de 4 ans, le Parc naturel régional mène une politique d'animation sur le bassin versant de l'Aa axée sur le thème de la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

Dans la convention de mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois, cette politique est reprise dans les engagements du Parc naturel régional et le SmageAa s'engage à intervenir en complément des actions portées par le Parc. Monsieur DENIS souligne que le Parc ne peut plus pérenniser le poste d'animateur agricole sur le bassin versant de l'Aa.

Le SmageAa en créant le poste peut continuer les actions évoquées aux questions précédentes, et axera ses conseils sur les thématiques de l'eau. Le poste serait un poste de technicien territorial ou contractuel en partie subventionné. A la demande de Monsieur PETIT, Agnès BOUTEL précise que d'autres financeurs seront sollicités tels que l'Agence de l'Eau, le MEDD, la Région,.. Monsieur MEQUIGNON, rappelle que le Parc financera 40% de ce poste. Et suite à une question de Monsieur DHALLEINE il est précisé que Vincent PRETRE est employé jeune au Parc et son contrat se termine en décembre 2005.

A l'unanimité l'assemblée adopte la question 5.

QUESTION N°6 : COMMISSION INONDATION

EROSION/RUISSELLEMENT -COUVERT HIVERNAL-RENOUVELLEMENT DU FONDS DE CONCOURS.

Monsieur MEQUIGNON, rappelle la réussite du fonds d'aide à l'implantation de couverts hivernaux en 2004 qui a poussé le SmageAa à reconduire en 2005 la même opération. Les mêmes conditions sont reportées, exception faite des agriculteurs bénéficiant d'un CTE ou CAD qui ne peuvent bénéficier de l'aide.

L'assemblée adopte à l'unanimité le renouvellement du fonds de concours.

QUESTION N° 7 : COMMISSION INONDATION
EROSION/RUISSELLEMENT-COUVERT HIVERNAL-EVALUATION DE L'OPERATION
2005 – CONVENTION AVEC LE PNR.

Monsieur MEQUIGNON rappelle l'importance du couvert hivernal et donne lecture de la délibération. 100 exploitants avec une surface de 1273 ha ont répondu favorablement à cette opération. Comme l'an dernier, le SmageAa a sollicité la mise à disposition de Vincent PRETRE pour la période du 15 novembre au 30 novembre 2005. Agnès BOUTEL rappelle que le SmageAa verse au Parc la part complémentaire au CNASEA.

A l'unanimité, le Comité Syndical adopte la demande de mise à disposition du technicien pour le couvert hivernal.

QUESTION N°8 : COMMISSION INONDATION
HYDRAULIQUE – ETUDE DE PROGRAMMATION DE TRAVAUX HYDRAULIQUES
SUR LA VALLEE DE L'Aa.

Monsieur MEQUIGNON rapporte la délibération des souhaits d'aménagements des ouvrages de lutte contre les crues et le dénouement de plusieurs problématiques hydrauliques existantes du SmageAa et des collectivités du bassin de l'Aa. Le SmageAa envisage de réaliser plusieurs ouvrages de régulation des crues en fonds de vallée et d'étudier les possibilités d'amélioration du fonctionnement hydraulique sur plusieurs sites du bassin versant. Il faut donc, définir les projets, les chiffrer et ensuite consulter les maîtres d'œuvre. Pour cela une étude de programmation est nécessaire. Elle concernerait le grand bassin en fond de vallée et divers points noirs hydrauliques

Une étude en 2000 avait déjà été faite pour retenir les eaux qui provoquent des inondations. En mars 2002, la vallée a subi une importante inondation. Ces ouvrages s'imposent. Monsieur DENIS souligne qu'il ne faut pas non plus que la peur des inondations se transforme par la peur des bassins de rétention. Monsieur MEQUIGNON rappelle que les petits bassins créés peuvent aussi avoir leur importance.

Les vannes de la maison du papier à Esquernes sont souvent maintenues fermées et il n'y a aucun protocole. Monsieur CHIQUET explique qu'actuellement la Commune intervient dans l'ouverture du système des vannes lorsque l'employé de la maison du papier est absent. François-Xavier BRACQ apporte une explication technique au manque de " repères" à la fermeture des vannes. Monsieur CHIQUET rappelle que la mairie veut bien continuer à poursuivre son intervention dans la gestion des vannes, avec le protocole.

La question est adoptée à l'unanimité.

QUESTION N°9 : COMMISSION RESSOURCES QUALITE MILIEUX
EROSION/RUISSELLEMENT- SEMOIR SOUS COUVERT – CONVENTION DE
FINANCEMENT – ACQUISITION PAR GRDA.

Monsieur DUCROCQ donne lecture de la délibération. Il explique qu'un groupement rural de développement de l'agriculture, "GRDA", situé sur les territoires de les C.C.C Fauquembergues, Hucqueliers, Lumbres et Fruges, va s'équiper d'un semoir sous couvert. Le montant est fixé à 44 000 € HT. Cette technique vise à semer sans labourer. Monsieur DEVULDER demande comment ça marche? A qui est le semoir? Quelles sont les responsabilités de l'utilisateur? A cela répond Monsieur MEQUIGNON, l'utilisation, et la gestion vont être planifiées par le GRDA. Ce semoir a la fonction d'expérimentation. Monsieur DENIS conclue en disant que l'objectif est de ne plus labourer, avoir une meilleure qualité, ce qui représente un double avantage (lutte contre l'érosion des sols et préservation de la ressource en eau).

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité la participation du SmageAa au financement du semoir avec un maximum de 4 500€ HT

QUESTION N°10 : COMMISSION RESSOURCES QUALITE MILIEUX
ENTRETIEN DE RIVIERE AMENAGEMENT DE FIN DE PEINE – PRESTATION DE SERVICE.

Monsieur DENIS explique que toutes les collectivités ont un rôle à jouer dans la réinsertion des détenus. Le SmageAa propose d'accueillir un détenu en fin de peine ce qui permettra à l'équipe d'être renforcée pour l'exécution des gros travaux. Monsieur DEVULDER demande ce qui se passe en cas de problème. Monsieur DENIS : explique que le détenu reste sous main de justice. Le détenu assurera lui-même ses déplacements (Centre pénitentiaire et SmageAa). Il sera habillé par le SmageAa concernant les vêtements de sécurité. Une convention sera établie entre le Centre Pénitentiaire et le SmageAa. Le coût de la prestation sera au maximum de 50 € par jour.
A l'unanimité le Comité Syndical adopte la question 10.

QUESTION N° 11 : RESSOURCES QUALITE MILIEUX
RATS MUSQUES – GUIDE TECHNIQUE – FONDS DE CONCOURS

Monsieur DUCROCQ explique que le guide a pour but d'apporter une aide technique à tous les territoires confrontés au problème. Il a été réalisé en collaboration avec le groupe de travail Marais et le PNR et le SmageAa. 3000 exemplaires de ce guide sont édités dont 1000 pour le SmageAa. Un fonds de concours à hauteur de 33% du montant TTC est sollicité. Monsieur DUCROCQ rappelle que, l'an dernier, le SmageAa avait contribué à l'achat de pièges.
A l'unanimité, le Comité Syndical donne son accord pour le fonds de concours.

QUESTION N°12 : RESSOURCES QUALITE MILIEUX
ENTRETIEN DE RIVIERE – PLAN DE GESTION 2007-2011 – MISE EN PLACE D'UNE DIG – STAGIAIRE.

Monsieur DUCROCQ rappelle que l'entretien de l'Aa est basé sur un entretien pluriannuel qui arrive à son terme en décembre 2005, il faut donc le renouveler. Par ailleurs, la mise en place d'une **d**éclaration d'intérêt **g**énéral permettrait une intervention plus formelle sur les terrains privés de l'équipe rivière. D'autre part, un stagiaire sera recruté pour la période de novembre 2005 à août 2006. Ce stage s'effectuera par alternance. Monsieur DENIS explique que nous avons eu beaucoup de satisfaction avec les stagiaires.
Pourquoi une D.I.G ? : Agnès BOUTEL précise que l'équipe intervient sur des propriétés privées et souvent l'autorisation des propriétaires est longue ou absente. Cette déclaration nous permet d'intervenir légitimement sur ces propriétés.
A l'unanimité, le Comité Syndical accepte le lancement de la DIG et le recrutement d'un stagiaire par alternance.

QUESTION N° 13 : COMMISSION MARAIS
GUIDE DES HABITANTS DU MARAIS AUDOMAROIS – FONDS DE CONCOURS.

Monsieur BERTELOOT rapporte la délibération sur la réalisation d'un guide des habitants des zones humides. Ce guide précisera ce que les acteurs peuvent faire ou ne pas faire dans le marais, notamment en terme d'aménagements de travaux. Monsieur PETIT explique qu'il a pour vocation de répondre à des questions de connaissances réglementaires. (ex: plan d'eau etc.). Le fonds de concours est estimé à 1000 € maximum.
A l'unanimité l'attribution du fonds de concours est accepté.

QUESTION N°14 : COMMISSION MARAIS
CASIER HYDRAULIQUES – RESULTAT DU STAGE DE CECILE MONIERE -
OUVERTURE D'UNE MISSION TEMPORAIRE

Monsieur BERTELOOT résume le stage de Cécile MONIERE qu'elle a effectué sur 6 mois auprès des maraîchers afin d'améliorer le fonctionnement hydraulique de leurs casiers. Monsieur DENIS demande à Monsieur BERTELOOT d'expliquer ce qu'est un casier! (Les Hollandais ont été sollicités par les moines cisterciens pour assécher le marais par poldérisation. Le polder est une zone destinée à être asséchée pour faciliter les cultures maraîchères). On comprend mieux l'utilisation des pompes hydrauliques. Le stage de Cécile MONIERE est achevé. Son étude est remarquable. Elle s'est tout de suite investie dans le sujet, souligne Monsieur BERTELOOT. Maintenant il faut poursuivre ce travail, et l'on propose de recruter Cécile MONIERE pour une mission courte de 6 mois. Ce sera un emploi de contractuel pour un équivalent d'ingénieur territorial échelon 1. Après délibération, le Comité Syndical accepte la mission temporaire qu'aura à exercer Cécile MONIERE.

QUESTION N°15 : COMMISSION GENERALE
POLE DE COMPETENCE SUR L'EAU – PARTICIPATION FINANCIERE AU PRE
DIAGNOSTIC D'ENTREPRISES.

L'association AaPRIS, structure porteuse du pôle de l'eau, propose avec la CCI d'effectuer un premier diagnostic d'entreprises volontaires. 3 sont intéressées. La CCI monte le dossier pour obtenir des financements auprès de l'Agence de l'eau, le SmageAa. Monsieur PETIT demande si la CCI participe au financement. Cela serait tout à fait normal qu'elle participe. L'assemblée semble tout à fait d'accord. A l'unanimité, le Comité Syndical est d'accord pour accorder la subvention telle qu'elle est présentée sous réserve que la CCI participe financièrement.

QUESTION N°16 : COMMISSION GENERALE
CONTRAT DE RIVIERE –RESULTATS DU STAGE DE ROBIN LE MENN-
INFORMATION.

Robin LE MENN, stagiaire de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie de RENNES a étudié la possibilité de mettre en place un contrat de rivière pour la mise en œuvre du SAGE de l'audomarois. Ce stage se fait en partenariat avec le Parc naturel régional. Monsieur DENIS en tant que président de la CLE a interrogé le Parc quand à l'animation du Comité de Rivière qui sera la CLE, car c'est le même territoire. Ce contrat de rivière sera proposé à la réunion de la CLE le 13 octobre prochain.

QUESTION Supplémentaire :
CONTRAT D'ADHESION A L'ASSEDIC

Comme il a été évoqué en début de séance, la question supplémentaire porte sur l'adhésion à l'ASSEDIC. Le SmageAa prévoit de recruter un agent non titulaire pour le remplacement d'un agent titulaire en maladie. D'autres postes de contractuels sont prévus. Il est donc souhaitable que la collectivité adhère au régime d'assurance chômage.

A l'unanimité le Comité Syndical accepte l'adhésion.

Avant de terminer, Monsieur DENIS propose aux délégués de reconduire pour 2006, la même participation qu'en 2005 et propose que la prochaine réunion ait lieu à WATTEN. La séance s'est terminée à 19h30 par le verre de l'amitié offert par la mairie de Wizernes.

Compte rendu publié et affiché en application des articles L 2121-24 et L 2121.25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le président,

le secrétaire de séance,

C. DENIS

F. DUCROCQ

Les membres,